

HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents :	1	Qui ont t	1
		PRIS	
au conseil :	En exercice	1	part à la
municipal	délibération		

11	11	10
----	----	----

DATE DE LA CONVOCATION

02 mars 2015

DATE DE L'AFFICHAGE

02 mars 2015

OBJET DE LA DELIBERATION

**Convention entre les
communes de St Lary et
Sailhan**

Séance du 07 mars 2015

L'an deux mil quinze, le sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

Absent excusé . Jean Michel MARIA qui donne procuration à Didier BRUN
Marie Christine IGLESIAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction du hangar de la Prade de Camou en 1985, sur un terrain propriété indivise des communes de St Lary Soulan et de Sailhan, la commune de St Lary Soulan avait accepté d'effectuer un certain nombre de prestations au profit de la commune de Sailhan, à titre de compensation, la commune de St Lary soulan ne versant pas de loyer.

Il conviendrait de réactualiser ces prestations.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil Municipal du projet de convention.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- valide le projet de convention,
- autorise le Maire à signer la convention.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN


